

ANNEXE 5

MODELE DE FICHE RECAPITULATIVE
DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARU
CONCERNANT UNE OPERATION D'HEBERGEMENT D'URGENCE
OU DE RELOGEMENT TEMPORAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS D'AIDE POUR LE RELOGEMENT D'URGENCE

COMMUNE/EPL/GIP :

INSTRUCTEUR DE LA DEMANDE :

DÉCISION DU MAIRE OU DU PREFET JUSTIFIANT LE RELOGEMENT :

Arrêté municipal

Arrêté préfectoral

Attestation

ÉTAT CIVIL DU RELOGÉ	Nom		Prénom	
	Date de Naissance			
	Composition de la famille relogée			

ADRESSE DE L'IMMEUBLE ÉVACUÉ

**STATUT DU
RELOGÉ**

Locataire

Propriétaire

Accédant à la propriété

MODE DE RELOGEMENT

Nuitée(s) d'hôtel
 Maison

Appartement
 Autre

ADRESSE DU RELOGEMENT

DESCRIPTIF DU RELOGEMENT	
PERIODE DE RELOGEMENT	
DURÉE DU RELOGEMENT	
DESCRIPTIF DES DEPENSES DE RELOGEMENT DU DEMANDEUR POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE 6 MOIS DE PRISE EN CHARGE PAR LE FARU	

A remplir en cas de catastrophe naturelle :

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RELOGEMENT PAR L'ASSURANCE
OU LA MUTUELLE**

Oui

Non

Si oui, indiquez le montant de l'indemnité perçu par le relogé:

AIDE AU LOGEMENT

Oui

Non

Si oui, indiquez la nature de l'allocation perçue par le relogé:

Si oui, indiquez le montant de l'allocation perçue par le relogé:

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- La lettre de saisine de la commune, l'EPL ou le GIP
- Descriptif sommaire de l'opération
- Arrêté municipal Attestation Arrêté préfectoral
- Les justificatifs des dépenses

En cas de catastrophe naturelle :

- Arrêté municipal d'évacuation ou attestation
- Attestation de l'assurance relative à l'indemnisation ou non des frais de logement
- Attestation allocation logement
- Justificatifs des dépenses